Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 9470125
Centre d'intérêt: 320

Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec.

Avis du CPIQ sur les standards de formation des enseignants ou enseignantes du secondaire en formation générale : [présentés à la Direction de la formation du personnel scolaire, Ministère de l'éducation du Québec]. -- Montréal : CPIQ, [1991?].
26, 12 p. ; 29 cm.Dépouillement: Première partie : Position du CPIQ au sujet du document de consultation du MEQ portant sur les standards de formation des enseignants et enseignantes du secondaire en formation générale, 13 février 1991 -- Deuxième partie : Informations supplémentaires apportées par le CPIQ sur les standards de formation des enseignants, 15 mars 1991.

Descripteur(s): Formation des enseignants * Profil de formation * Formation générale * Mémoire * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Ce mémoire met en évidence le statut professionnel rattaché à la pédagogie et démontre comment ce statut requiert une formation universitaire adéquate, des standards d'admission rigoureux et des stages pratiques exigeants. L'avis complémentaire apporte des précisions au profil de formation collégiale souhaité, au concept de polyvalence, à la durée de la formation et au diplôme obtenu à la fin des études ainsi qu'à la formation requise pour répondre aux besoins des élèves en cheminement particulier de formation.

Type de document:

MFN: 1526

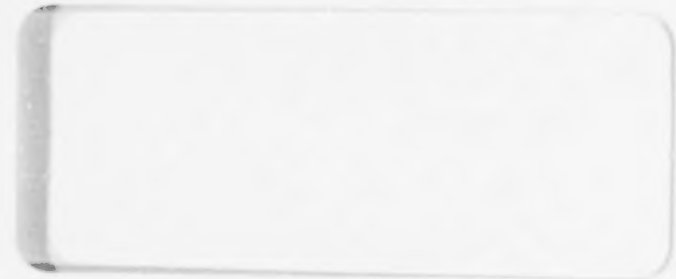

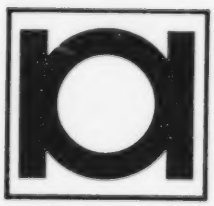

Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec

CADRE
CENTRE DE DOCUMENTATION
1940, BOUL. HENRI-BOURASSA EST
MONTRÉAL H2B 1S2

AVIS DU CPIQ SUR LES STANDARDS DE FORMATION DES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTES DU SECONDAIRE EN FORMATION GÉNÉRALE

Première partie :

Position du CPIQ au sujet du document de consultation du MEQ portant sur les standards de formation des enseignants et enseignantes du secondaire en formation générale
13 février 1991

Deuxième partie :

Informations supplémentaires apportées par le CPIQ sur les standards de formation des enseignants
15 mars 1991

PREMIÈRE PARTIE

CONSEIL
PÉDAGOGIQUE
INTERDISCIPLINAIRE
DU QUÉBEC

600, rue Fullum, 6e étage
Montréal, Québec H2K 4L1
Tél.: (514) 873-3196

POSITION DU CPIQ AU SUJET DU DOCUMENT DE CONSULTATION DU MEQ PORTANT SUR LES STANDARDS DE FORMATION DES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTES DU SECONDAIRE EN FORMATION GÉNÉRALE

PRESENTÉE A LA DIRECTION
DE LA FORMATION DU PERSONNEL
SCOLAIRE,
MINISTERE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

Québec, 13 février 1991

TABLE DES MATIERES

Introduction	1
I. Le statut professionnel de la pédagogie	2
II. La réaction du CPIQ face au document du MEQ	4
III. Recommandations	19
Conclusion	25

INTRODUCTION

Depuis sa fondation en 1968, le CPIQ s'est donné comme mission **le progrès et le développement de la pédagogie**, science principale de l'acte d'enseigner.

Dans ce contexte, il ne pouvait rester indifférent au document de consultation du MEQ sur les standards de formation initiale des enseignants. Il avait d'ailleurs pris position à cet effet en 1979 dans un document intitulé <<Formation initiale des enseignants>>.

Le CPIQ déplore le temps extrêmement court accordé aux partenaires de l'éducation pour réagir. Les réponses apportées risquent en effet d'être rapides, parfois peu nuancées et de contenir plus d'interrogations que d'orientations précises. De même, il déplore encore plus vivement le fait que le MEQ ait présenté un document sectoriel (l'enseignant du secondaire général) sans vision d'ensemble de ce que représente pour lui la profession enseignante. Toutefois, c'est dans un esprit de collaboration qu'il a accepté de répondre à la demande du Ministère. Il présente donc ce document comme une amorce de réflexion avec les partenaires concernés (MEQ, commissions scolaires, universités, CEQ etc..) et il espère pouvoir être associé à toutes les étapes qui conduiront à la mise en place des nouveaux programmes de formation des enseignants.

Le présent mémoire veut mettre en évidence le statut hautement professionnel rattaché à la pédagogie menant à l'enseignement et démontrer comment ce statut requiert une formation universitaire adéquate, des standards d'admission rigoureux et des stages pratiques exigeants. Il abordera donc successivement:

I- Le statut professionnel de la pédagogie

II. La réaction du CPIQ face au document du MEQ

III. Les recommandations.

Note: l'usage du masculin est employé à titre épicène.

I. LE STATUT PROFESSIONNEL DE LA PEDAGOGIE

La pédagogie est-elle une science? Sans doute que non, soutiendraient les positivistes, puisqu'elle n'est pas une <<connaissance exacte et raisonnée de certaines choses déterminées>>(1). Oui, pour d'autres et pour le CPIQ puisqu'elle est un <<système de connaissances ayant un objet déterminé et une méthode propre>>(2)

- Il s'agit bien d'un système de connaissance emprunté à des sciences connexes (psychologie, docimologie, etc.), qui l'enrichissent et qu'elle enrichit à son tour;

- elle a un objet déterminé: l'apprentissage, et pour cela elle doit connaître les processus utilisés par un individu pour apprendre et les conditions qui peuvent rendre optimal cet apprentissage;

- elle a une méthode propre: la didactique, et des techniques propres: la gestion d'une classe, les styles d'intervention pédagogique, etc., pour que l'apprenant acquière les connaissances, les habiletés ou les comportements souhaités.

Bref, de même que l'on parle de la science médicale et de l'art de soigner les malades, il nous faut maintenant parler de la science pédagogique et de l'art d'enseigner.

Lorsqu'on aborde plus spécifiquement l'ordre secondaire, on doit retrouver chez le futur enseignant des qualités indéniables de pédagogue. Cela signifie entre autres que sa pratique pédagogique doit reposer sur:

- la connaissance du jeune de 12 à 17 ans;

- la connaissance du processus d'apprentissage, des processus mentaux (comparer, résumer etc.) et des techniques intellectuelles (prise de notes, utilisation d'un fichier, etc.);

- l'adaptation de l'enseignement au vécu et à l'âge des élèves;

- la facilité à communiquer clairement et à susciter l'intérêt.

1) Dictionnaire de la langue française Lexis, Paris, Larousse, 1988 p. 1073
(2) Ibid, p. 1703

Par ailleurs, l'acquisition de la logique formelle chez l'adolescent et le développement de la pensée critique, du sens de la recherche ou de l'imaginaire nécessitent l'engagement d'enseignants très compétents dans les contenus liés à un champ disciplinaire et à la démarche propre à ce champ afin de guider les élèves de façon appropriée.

Or, la situation actuelle de l'enseignement secondaire montre que la réalité est loin de correspondre à ces attentes. Malgré des efforts parfois considérables consentis par différents milieux, les taux d'échecs et d'abandons scolaires obligent à parler de crise de l'éducation au Québec. Une partie de cette crise peut s'expliquer entre autres par:

- l'arrivée dans l'enseignement de spécialistes de matières sans aucune formation pédagogique, ce qui favorise un enseignement axé surtout sur la transmission de connaissances plutôt que sur le développement d'habiletés et de comportements;

- l'obligation pour beaucoup d'enseignants d'enseigner dans des disciplines ou des champs disciplinaires pour lesquels ils n'ont acquis aucune compétence, ce qui réduit le plus souvent l'enseignement à la transmission d'un contenu livresque;

- une formation universitaire trop théorique, trop décrochée de la réalité scolaire ;

- des stages pratiques souvent déficients et un système de probation dont le fonctionnement a souvent été l'objet de risée;

- une mise à jour déficiente où rares sont les enseignants qui soient au courant des derniers développements pédagogiques, notamment de la psychologie de l'apprentissage, en particulier l'efficience cognitive et les applications pédagogiques qu'on pourrait en faire;

- des irritants dans la profession qui relèguent les enseignants au rang d'exécutants (surveillance de toilettes ou de corridors, minutage des présences, etc);

- un lien souvent quasi inexistant entre la recherche universitaire en éducation et ses applications scolaires ou comme réponse à des besoins du milieu scolaire;

- le manque de ressources flagrant de certaines institutions en matériel pédagogique d'appoint et en centre de documentation (bibliothèque, audio-visuel, matériel informatique, etc.);

- la tendance de certains employeurs à embaucher du personnel moins qualifié afin de diminuer leur masse salariale;

- l'absence d'un code d'éthique contrôlé par une organisation professionnelle qui aurait un caractère contraignant autant pour les commissions scolaires et les institutions privées qui embauchent que pour les enseignants eux-mêmes.

Tous ces faits montrent qu'il y a lieu de redresser la situation.

Dans ce contexte de mise en place de nouveaux standards sur la formation des futurs enseignants, le document du MEQ fait état des attentes fort grandes de la société à l'égard de l'éducation et des compétences attendues découlant d'une formation adéquate. Si l'on veut que le futur enseignant puisse répondre à toutes ces attentes il faut, d'après le CPIQ, une formation universitaire comportant les caractéristiques suivantes:

- des standards d'admission élevés;

- une formation longue axée autant sur la pédagogie que sur la compétence disciplinaire;

- un stage pratique qui va véritablement sanctionner la compétence du candidat.

C'est à la lumière de ces éléments que le CPIQ a analysé le document du MEQ. Ce sera l'objet de la prochaine partie.

II- LA REACTION DU CPIQ FACE AU DOCUMENT DU MEQ.

Pour cette partie, le CPIQ s'est servi de la grille d'analyse fournie par le MEQ.

A- Partie A: Ensemble du document

Tel que mentionné plus haut, le CPIQ se serait attendu à un document préliminaire sur ce qu'est la profession enseignante en général, ses caractéristiques essentielles et ses limites, de même que les compétences de base requises pour exercer la fonction d'enseignant; un peu comme on est médecin avant d'être cardiologue ou encore avocat avant d'être spécialisé en droit fiscal ou constitutionnel. Un tel document aurait servi de fil conducteur pour les documents à venir à caractère plus sectoriel. Le CPIQ va donc tenter de pallier cette lacune tout au long de son mémoire.

Le CPIQ a également été surpris de constater l'absence d'un intervenant majeur dans le document: le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. On peut comprendre que ce dernier sera directement interpellé dans la phase ultérieure des travaux pour faire suite au document final du MEQ. Toutefois le CPIQ tient à signaler l'importance d'associer le MESS au processus de révision de la formation des enseignants.

La même remarque s'applique également aux commissions scolaires dont les écoles pourraient être appelées à devenir des centres de stages pour la formation des enseignants. L'audition des mémoires les auraient amenées à réfléchir immédiatement à la nature des besoins et aux façons d'y répondre.

Enfin, le document du MEQ a semblé, pour plusieurs membres du CPIQ, arriver prématurément, puisque le milieu éducatif se trouve actuellement en pleine période de réflexion sur la formation fondamentale au préscolaire, au primaire et au secondaire. Dans ce contexte, il serait apparu souhaitable de pousser d'abord cette réflexion. Cela aurait permis d'en arriver à des orientations plus précises quant à la formation des futurs enseignants parce qu'en lien direct avec la formation à offrir aux élèves.

Ces réserves étant exprimées, il n'en reste pas moins que le CPIQ est globalement d'accord avec les orientations proposées par le MEQ dans le document. Toutefois, il lui aurait semblé plus approprié d'organiser le document de la façon suivante:

I. Les besoins et les attentes de la société

II. Les compétences attendues

III. La formation nécessaire
   A- formation initiale
   B- formation continue.

Pour le reste, le CPIQ précisera sa position au fur et à mesure du questionnaire.

B- Les chapitres du document

L'introduction du document du MEQ est cohérente avec son développement. C'est pourquoi, les réserves émises plus haut sur l'ensemble du document s'appliquent ici.

1- Chapitre 1. Enseignement secondaire et responsabilités des enseignants et des enseignantes

La partie 1.1 sur l'évolution des jeunes et les attentes de la société décrit bien les attentes qu'on peut formuler à l'égard des enseignants. La perfection n'étant pas de ce monde, il faut espérer qu'on considère ces attentes comme des idéaux à atteindre et non des exigences auxquelles l'enseignant doit répondre. L'acte éducatif doit se faire dans des conditions normales, dans un esprit de collaboration avec les parents et avec les jeunes. Dans ce contexte, il paraît souhaitable qu'il se fasse un travail parallèle auprès des autres partenaires sociaux afin de ramener l'école à une missison plus pragmatique: **celle d'un lieu d'abord d'apprentissage** en vue du développement intégral de l'enfant, de même qu'il serait utile de clarifier le concept de <<développement intégral>> et de cerner les éléments que l'école serait appelée à développer en priorité.

D'autre part, le CPIQ est tout-à-fait d'accord avec le souhait des jeunes à l'effet qu'on <<les aide à acquérir une méthode d'apprentissage et d'étude personnelle>> (p.7). De même, la personnalisation des apprentisages est possible si l'on développe chez les futurs enseignants la connaissance des principaux styles d'apprentissage, des techniques adéquates de gestion de la classe, et si les institutions scolaires se dotent d'un centre de documentation approprié et à jour pour répondre véritablement aux exigences des différents programmes d'enseignement.

Par ailleurs, le CPIQ demande que l'on précise davantage ce que l'on entend par <<sens de l'ethique>>, (p.7).

Enfin, le CPIQ admet volontiers que le futur enseignant devra apprendre à travailler en équipe avec des collègues, le personnel de la direction de l'école et de la commission scolaire si l'on espère véritablement parler de <<développement intégral >> de l'enfant.

De son côté, la partie 1.2 traite du régime pédagogique et des programmes d'études. Le CPIQ réitère qu'on est loin, dans le cadre actuel de la formation fondamentale, d'avoir précisé les <<apprentisages essentiels plus systématiques>> (p.8) qu'on souhaite développer chez l'élève du secondaire. Toutefois, il est d'accord avec le fait qu'une formation adéquate amène les enseignants à <<la maîtrise des stratégies pédagogiques, des méthodes didactiques, des ressources pédagogiques et des méthodes d'évaluation à privilégier selon les matières, les classes et les élèves>> (p.9). Bien plus, ces outils doivent véritablement traduire l'esprit des programmes à enseigner, particulièrement lorsqu'il faudra ajuster ces derniers à la lumière des réflexions sur la formation fondamentale.

Quant à la partie 1.3, le CPIQ trouve que dans le cadre de l'enseignement secondaire, il faut ajouter aux <<lois>> et aux <<règlements scolaires...>> (p.10), les conventions collectives. Pour le reste, le CPIQ est d'accord avec la description qui en est faite.

2- Chapitre 2. Orientation générale et principes directeurs de la formation des enseignants et enseignantes du secondaire.

Le CPIQ se rejouit du fait qu'on veuille donner à la formation des maîtres un véritable caractère professionnel, qu'on veuille intégrer formation disciplinaire et préparation à enseigner et allier les cours théoriques et les activités pratiques. Il se réjouit des standards de culture générale et de polyvalence que l'on demande au futur enseignant. C'est pourquoi il veut s'attarder plus longuement sur ce chapitre et préciser sa pensée à cet égard.

Le CPIQ fait sien le paragraphe de la partie 2.1 qui dit que:

> <<La compétence propre des enseignants et des enseignantes consiste foncièrement dans leur capacité de stimuler et de guider le processus d'apprentissage de chaque élève du groupe qui leur est confié. Les exigences qui en découlent sont nombreuses: acquisition de connaissances sur le développement de la personne ainsi que sur les processus et les conditions d'apprentissage, acquisition de connaissances et d'habiletés dans les disciplines enseignées, et acquisition de compétences relatives à l'intervention pédagogique, aux dimensions culturelles et sociales de l'éducation ainsi qu'à l'éthique professionnelle>>. (p.11)

Bien plus, le CPIQ souhaite que le futur enseignant soit capable de stimuler et de guider non seulement les processus d'apprentissage de chaque élève, mais également les habiletés intellectuelles, autant celles de l'ordre des opérations mentales (visualiser, comparer, etc) que celles qui sont plus techniques (bâtir un fichier, écouter et prendre des notes, etc.).

La partie 2.2 énonce les principes directeurs de cette formation initiale du MEQ:

- une solide culture générale
- une formation intégrée
- une formation polyvalente
- une formation qui prend en compte le développement de l'enseignant et de l'enseignante
- une formation appliquée.

Nous verrons et commenterons successivement tous ces points.

2.2.1 Une solide culture générale

Tout en étant d'accord avec cette exigence, le CPIQ ne voudrait pas que cette culture générale s'acquière à l'université. Bien au contraire, la culture générale doit être une composante de la formation fondamentale et des éléments de cette dernière doivent avoir été mis en place à la fin du secondaire. Ces éléments sont ensuite consolidés lors du passage de l'élève au cegep. En conséquence, le CPIQ souhaite que cette culture constitue un préalable à l'admission aux sciences de l'éducation après l'obtention du DEC. La faculté devra préparer des instruments d'évaluation appropriés dans les domaines cités au premier paragraphe de la p.12. du document du MEQ pour la maîtrise de la langue française parlée et écrite, il faudrait en particulier évaluer la structure de la pensée et la logique des discours. Si le candidat échouait, il devrait prendre des cours d'appoint en plus des cours normalement prévus.

Ces standards d'admission sont élevés, le CPIQ le reconnaît, et ils ne doivent en aucun cas être abaissés ou réduits à la seule maîtrise de l'orthographe d'usage grammaticale au nom de l'acccessibilité aux études. Bien au contraire, c'est l'accessibilité aux études qui doit permettre aux étudiants d'atteindre les standards exigés. L'accession aux sciences de l'éducation ne doit plus se faire par dépit, par incapacité d'accéder à une autre faculté ou sous le coup d'une inspiration subite.

On pourra également accorder la préférence à des étudiants qui ont déjà oeuvré ou travaillé auprès de jeunes.

Enfin, on pourrait songer à un test qui permettrait au futur candidat de connaître son profil psychologique et d'identifier de façon plus sûre les points forts et les amélioration à apporter à sa personnalité durant sa formation pour se rapprocher du profil d'enseignant souhaité.

2.2.2. Une formation intégrée

Le CPIQ ne peut qu'être d'accord avec la volonté d'intégrer pédagogie et enseignement d'une discipline avec le contenu de celle-ci. L'expérience désastreuse des cours-catalogues sans liens entre eux a largement démontré cette nécessité. De même, il importe que le futur enseignant soit mis en contact assez rapidement avec le milieu scolaire.

Toutefois, le CPIQ n'est pas d'accord avec l'idée d'un choix hâtif de spécialité. Il lui importe au contraire que le futur enseignant s'imprègne d'abord de la profession de pédagogue afin de l'appliquer à l'enseignement de matières. C'est pourquoi il apparait souhaitable que la première année soit davantage consacrée à la psycho-pédagogie. Elle constituerait en quelque sorte un tronc commun pour toute personne voulant enseigner. On y trouverait les bases communes suivantes à titre d'exemple:

- psychologie de l'enfant et de l'adolescent
- théories de l'apprentissage
- processus mentaux
- méthodes et techniques de travail
- gestion du travail en équipe
- animation de groupes et de débats
- valeurs et cultures des divers milieux socio-économiques
- grand courants de la pensée contemporaine et leurs fondements géo-historiques
- enseignèment et éthique
- exposé oral: portée et limite
- système scolaire québécois
- approche comparée de différents systèmes d'éducation
- didactique: une approche générale
- évaluation: une approche générale
- styles d'apprentissage
- etc.

Une telle approche aurait l'avantage de mettre le futur enseignant en contact avec la profession dans son ensemble plutôt qu'avec les disciplines. (1)

(1) Cela ne signifie pas qu'il doive y avoir une barrière étanche entre la psycho-pédagogie et les disciplines. On peut insérer certains cours portant sur des contenus disciplinaires dès la première année. Ils auraient même l'avantage d'être étudiés à la lumière des cours de psycho-pédagogie ou encore comme prétexte à l'apprentissage de la psycho-pédagogie.

Ces éléments communs devraient être liés organiquement, à la fois théoriques et pratiques. A titre d'exemple, un cours sur l'éducation comparée ou sur les courants de la pensée contemporaine pourrait se faire au moyen de recherches où on expliquerait les processus mentaux sollicités, où on mettrait en pratique des méthodes et des techniques de travail, de gestion de travail en équipe, d'exposé oral, etc.

De plus, les futurs enseignants pourraient faire de courts stages d'observation dans des écoles afin d'observer des applications pratiques de notions apprises en théorie sur l'apprentissage ou les processus mentaux. Ces stages se feraient auprès de toutes les clientèles: préscolaire, primaire, secondaire général et professionnel, adulte.

Une telle approche aurait l'avantage de donner une vue d'ensemble:

- de la profession et du système scolaire
- des différentes clientèles et du continuum du développement de la personne
- d'approches pédagogiques adaptées à la clientèle.

Cependant, tout en respectant ce principe de formation équivalente pour tout futur enseignant, le CPIQ est conscient qu'il faudra songer à un aménagement particulier pour les futurs enseignants en formation professionnelle qui accèdent à l'enseignement souvent de façon différente.

Pour les autres, c'est après un an que les futurs enseignants détermineront de façon définitive à quel ordre, dans quel secteur et/ou dans quel champ disciplinaire ils voudront se spécialiser.

2.2.3 Une formation polyvalente

Au secondaire, la compétence dans une discipline ou dans un champ disciplinaire est d'une importance primordiale si l'on veut assimiler et transmettre à l'élève la démarche disciplinaire qui lui est sous-jacente.

Par contre, le CPIQ est conscient que la réalité scolaire commande des compléments de tâche dans plusieurs disciplines. Aussi est-il d'accord avec le principe d'une formation polyvalente au secondaire qui semble par ailleurs généralement acceptée par nos associations membres.

Toutefois le concept de <<polyvalence>> varie beaucoup d'une association à l'autre et ne fait pas encore l'objet d'un consensus. C'est pourquoi le CPIQ souhaite un délai de la part du Ministère afin de poursuivre sa réflexion et préciser sa pensée sur cette question.

Pour chacun de ces champs, le futur maître serait soumis aux éléments de formation suivants, à titre d'exemple :

- psychologie de l'adolescent de 12 à 18 ans
- psychologie de l'apprentissage de l'adolescent appliquée au champ disciplinaire
- les programmes du MEQ dans ce champ
- les démarches sous-jacentes à ce champ d'étude
- les habilités intellectuelles sous-jacentes à ce champ
- les contenus fondamentaux des matières
- la didactique dans le champ étudié
- l'épistémologie du champ s'il y a lieu
- l'évaluation sommative et formative de type cognitif, affectif et/ou psychomoteur
- la relation du champ étudié avec les autres champs disciplinaires.
- etc.

La formation en didactique dans le champ disciplinaire comprendrait entre autres les contenus suivants :

- la planification annuelle d'un cours
- la répartition ou le regroupement des objectifs
- la sélection des contenus
- l'établissement des préalables et des situations de départ
- les stratégies possibles d'enseignement
- le choix des ressources pédagogiques ou didactiques:
  . manuels
  . exercices
  . matériel audio-visuel
  . didacticiels ou logiciels-outils
- les séquences d'enseignement-apprentissage
- la gestion de la classe et des travaux (ateliers, bibliothèque, travail en équipe ou classe-orchestre, etc.)
- la gestion du temps
- l'évaluation.

Les futurs enseignants seraient en contact avec tous les programmes du secondaire de leur champ disciplinaire de façon à pouvoir enseigner au premier et au second cycle. Ces programmes seraient étudiés tant sous l'angle du contenu que sous l'angle de la didactique.

Dans le cadre de ce mémoire, le CPIQ ne peut aborder la formation des enseignants que sous l'angle pédagogique. Il reste tout l'aspect des contenus disciplinaires à acquérir de la part du futur enseignant. Ces contenus sont très importants au secondaire si l'on veut que l'élève soit bien guidé dans sa démarche d'apprentissage et acquière tous les éléments de base nécessaires à sa formation

fondamentale. C'est pourquoi la compétence dans un champ semble requérir une formation d'au moins deux ans surtout axée sur les contenus de ce champ auxquels doivent s'intégrer les éléments de didactique mentionnés plus haut. Pour cette partie de la formation, les associations professionnelles du CPIQ pourront offrir leur expertise aux partenaires concernés pour les aider à batir les programmes appropriés.

Ces cours devraient être appuyés de stages d'observation, de micro-enseignement et d'interprétation de résultats d'examens administrés par les futurs enseignants ou par d'autres. Les futurs enseignants pourraient même, dans une certaine mesure, participer à des activités scolaires.

Après ces deux années, selon le principe de polyvalence, il faudrait que le futur enseignant étudie dans un champ disciplinaire complémentaire de son choix durant un an. Il aurait des cours de même nature que précédemment, mais adaptés aux connaissances déjà acquises en didactique et en évaluation. Là également, les discussions ne sont pas terminés au CPIQ. Différents scénarios sont envisagés:

- un autre champ disciplinaire au secondaire (polyvalence horizontale);

- le même champ au primaire (polyvalence verticale), ex: éducation physique, anglais langue seconde, les arts;

- l'enseignement (titulaire) au second cycle du primaire: dans ce cas-ci une étude plus minutieuse s'impose à cause du changement de mentalité important que représente le passage du secondaire au primaire.

De même, l'accessibilité à certains champs disciplinaires pourraient être évaluée à l'aide de tests afin de déterminer si le candidat possède les compétences minimales requises ou s'il doit prendre des cours d'appoint en plus des cours prescrits

Pour toutes ces raisons, le CPIQ souhaite que le MEQ puisse lui accorder un délai afin de poursuivre sa réflexion avec ses associations membres, quel que soit l'aboutissement de cette réflexion.

Le futur enseignant sera fortement enclin à accepter cette exigence si :

- un tel cours lui donne une année de scolarité de plus (ce qui pourrait avoir des conséquences immédiates sur son salaire);

- s'il est certain qu'il ne pourra enseigner que dans un champ ou un ordre d'enseignement pour lequel il aura acquis une compétence.

Un candidat pourrait même accumuler des années supplémentaires jusqu'à l'équivalent de 19 ans de scolarité dans le cadre de la politique salariale du gouvernement. La 20e année continuerait d'appartenir aux détenteurs d'un doctorat.

Le futur enseignant pourrait choisir son ou ses autres champs disciplinaires selon ses goûts personnels ou guidé par les demandes provenant des écoles.

Comme on peut le constater, le CPIQ favorise la polyvalence. Toutefois, à cause des compétences disciplinaires exigées par les programmes d'études du secondaire, cette polyvalence doit être le fruit d'une formation en profondeur. C'est pourquoi il y a lieu de penser à une formation de deux ans dans un champ principal auquel s'ajouterait une ou des formations complémentaires d'un an chacune.

2.2.4 Une formation qui prend en compte le développement de l'enseignant et de l'enseignante.

Le CPIQ est d'accord avec les éléments que renferme ce principe directeur. Il croit que c'est l'aménagement des cours qui favorisera le mieux l'acquisition des valeurs souhaitées ici.

2.2.5 Une formation appliquée.

Tout comme les futurs médecins, avocats ou comptables bénéficient de stages payés, il devrait en être de même pour les futurs enseignants. A ce chapitre, le CPIQ opte pour la création d'écoles associées à des universités avec superviseurs et maîtres de stage associés. Le futur maître recevrait un salaire de stagiaire. La durée du stage serait de 10 mois et demi commençant au milieu d'août. Durant cette période, il y aurait:

- planification de l'année;
- planification des trimestres;
- cours sous observation en classe, puis en dehors de la classe;
- cours supervisés.

Les journée pédagogiques et les semaines de relâche seraient consacrées à évaluer les progrès et à compléter les derniers éléments de formation universitaire (lectures, mémoire à rédiger, etc).

Ces stages auraient été précédés de stages d'observation et de micro-enseignement durant les années antérieures dans ces mêmes écoles associées.

Le concept d'école associée comporterait de nombreux avantages :

- être organisée pour recevoir des stagiaires,
- rendre le stage plus rigoureux, donc plus crédible,
- associer des enseignants compétents aux travaux de recherche et d'information en éducation,

- fournir des pistes de recherche-action aux professeurs en sciences de l'éducation,
- constituer un laboratoire d'expérimentation pour la recherche-action,
- perfectionner des enseignants en exercice.

Seules des institutions répondant à certains standards auraient ce statut. Par ailleurs, les futurs enseignants ne pourraient faire leurs stages que dans des écoles associées. Ces standards devraient faire l'objet d'une entente entre les universités, le MEQ et les commissions scolaires. Il en serait de même pour la sélection des maîtres de stage, et leurs conditions de travail devraient faire l'objet d'une entente avec la CEQ.

L'année de stage compterait pour une année de scolarité de plus. Dans ce contexte, la période probatoire de deux ans serait abolie.

A la fin des études et du stage, quelle évaluation serait faite, quel diplôme accorderait-on et quand accorderait-on le permis d'enseigner?

La scolarité universitaire obligatoire précédant le stage conduirait à l'obtention du **<<baccalauréat en éducation>>.** Le diplôme mentionnerait :

- le champ principal d'enseignement,
- le champ complémentaire .

Pour obtenir ce diplôme, l'étudiant devrait avoir :

- complété sa scolarité,
- avoir satisfait aux exigences d'évaluation de la faculté.

Pour obtenir la permission d'enseigner et recevoir le diplôme de **<<Maîtrise en éducation>>**, le candidat devrait :

- avoir complété le stage et satisfait aux exigences d'évaluation de son stage,

- avoir expérimenté une démarche pédagogique quelconque. Ce peut être à titre d'exemple:

  . l'essai d'une nouvelle stratégie d'enseignement,
  . une façon d'animer une projection audio-visuelle et la rédaction d'un guide à cet effet,
  . la création d'un guide d'animation d'un didactiel ou de gestion d'un logiciel-outil en classe,
  . la création, la passation ou l'essai et l'interprétation des résultats d'une épreuve sommative ou formative.

- avoir donné un compte rendu de cette démarche à l'aide d'un mémoire indiquant entre autres:

. l'objectif poursuivi,
. le contexte de la démarche (clientèle, objectif et contenu, etc.),
. la démarche utilisée,
. les conditions d'essai,
. les résultats,
. l'analyse des résultats,
. la conclusion sur la démarche et les orientations qu'elle ouvre, ou les problèmes qu'elle suscite, etc.

Comme on peut le constater, il s'agit d'un changement majeur de la formation donnant accès à la profession enseignante. Un tel changement soulève deux questions :

1. Quels seront les liens entre la faculté des sciences de l'éducation et les autres facultés universitaires?

Pour le CPIQ, c'est la faculté des sciences de l'éducation qui doit être le maître d'oeuvre de la formation des enseignants dans les champs disciplinaires requis. Les autres facultés pourront offrir leur expertise ou même des cours dans la mesure ou ceux-ci seront pertinents aux contenus exigés pour l'enseignement secondaire dans un champ disciplinaire donné.

2. Quel serait le cheminement d'un candidat issu d'une autre faculté et qui déciderait de devenir enseignant?

Pour le CPIQ, il s'agit d'une réorientation avec toutes les conséquences que comporte une telle décision. Dans le cas de l'enseignement secondaire, il faudrait un minimum de trois ans de formation:

- un an de concentration en psycho-pédagogie,

- un an de didactique dans le champ disciplinaire d'où est issu le candidat,

- un an de stage pratique.

Ces cours seraient évidemment précédés de l'étude du dossier du candidat afin de reconnaître des équivalences d'étude et d'ajouter, le cas échéant, les contenus qui pourraient lui faire défaut dans un champ disciplinaire donné en vue de compléter sa formation.

De tout ce qui précède, le CPIQ veut bien faire ressortir que les attentes de la société et les compétences attendues (abordées au prochain chapitre) exigent une formation plus longue que celle qui prévaut maintenant. D'ailleurs, une telle orientation ne fait que s'ajuster aux tendances actuelles d'une formation universitaire de cinq ans aboutissant à une maîtrise, prônée actuellement par plusieurs universités. C'est le prix qu'il faut payer : une formation de qualité au secondaire exige un enseignement de qualité qui exige à son tour un enseignant bien formé.

3-Chapitre 3 Compétences professionnelles attendues des enseignants et des enseignantes du secondaire.

Le CPIQ est globalement d'accord avec ce chapitre. Aussi se contentera-t-il de faire des remarques uniquement là où il le juge à propos.

Les priorités accordées aux compétences attendues sont :

1- processus et conditions d'apprentissage et de développement de la la personne,

2- intervention pédagogique,

3- discipline,

4- dimension culturelle et sociale de l'éducation et éthique professionnelle,

5- ensemble des tâches éducatives et développement personnel continu.

3.2.1 Procesus et conditions d'apprentissage et de développement de la personne

Le paragraphe «connaissance des étapes de la croissance de la personne, particulièrement à l'adolescence, et connaissances des processus par lesquels la personne acquiert des connaissances, développe des aptitudes et adopte des comportements» mérite des précisions.

Il faudrait ajouter :

- non seulement les processus, mais les conditions d'apprentissage,
- la connaissance et l'utilisation de diverses formes d'habiletés intellectuelles génériques autant de l'ordre des opérations mentales (comparer, etc.) que techniques (résumer, etc.).

A<<capacité d'intervenir auprès des élèves de façon non sexiste>>, il faudrait ajouter: «non discriminatoire» dans: «capacité d'accueillir dans la classe des élèves d'origines nationales ou culturelles diverses», il faudrait remplacer «nationales» par «ethniques».

A <<capacité de travailler avec les ressources de l'équipe-école en vue de l'atteinte des objectifs des programmes d'études par tous les élèves>>, il faudrait ajouter «ou de la commission scolaire» après «de l'équipe-école».

3.2.4 Il n'y a rien à signaler.

3.2.5 Ensemble des tâches éducatives et du développement professionnel continu

Le concept de «développement professionnel continu» préoccupe grandement le CPIQ. Après réflexion, il semble possible de développer cette capacité chez les enseignants si l'on respecte les conditions suivantes:

- si, durant la formation universitaire, on informe les futurs enseignants des problèmes non résolus, des pistes de recherche, des recherches en cours, etc;

- si les écoles associées deviennent de véritables laboratoires de recherche-action en pédagogie et en didactique;

- si les enseignants sont soumis tous les trois ou cinq ans selon les disciplines à une mise à jour obligatoire prescrite par l'employeur. Dans ce contexte, les congrès des associations professionnelles d'enseignants pourraient jouer un grand rôle à cet égard. Le CPIQ et les associations professionnelles sont prêts à se pencher avec le MEQ et les commissions scolaires pour trouver des mécanismes efficaces et à un coût raisonnable.

III RECOMMANDATIONS

A la suite de son analyse du document de consultation et afin de rendre la formation de l'enseignant du secondaire cohérente avec les attentes des élèves et de la société et avec les compétences attendues à l'égard de cette profession, le CPIQ recommande :

A- face au statut du cours de sciences de l'éducation :

- que le programme de formation des futurs enseignants menant à l'enseignement secondaire soit un cours universitaire donnée par la faculté des sciences de l'éducation;

B- comme conditions d'admissions :

1- que l'on exige, outre le D.E.C., une solide culture générale;

2- que l'on évalue cette culture à l'aide de tests appropriés;

3- que l'on évalue la qualité de l'expression orale et écrite des candidats, en particulier la structure de la pensée et la logique du discours;

4- que l'on prescrive des cours d'appoint, en sus des cours normalement prévus, aux candidats qui manifestent des lacunes importantes dans certains domaines;

C- comme formation théorique :

1- que la première année soit davantage consacrée à une formation de base en psycho-pédagogie,

2- que cette formation de base constitue un tronc commun pour tout étudiant entrant dans les sciences de l'éducation,

3- que cette formation de base comprenne entre autre les éléments communs suivants :

- psychologie de l'enfant et de l'adolescent,
- théories de l'apprentissage,
- processus mentaux,
- styles d'apprentissage,

- méthodes et techniques de travail,
- gestion du travail en équipe,
- animation de groupe et débats,
- exposé oral: portée et limites,
- didactique: une approche générale
- évaluation: une approche générale,
- enseignement géo-historiques,
- milieux socio-économiques: valeurs et culture,
- système scolaire québécois,
- approche comparée de différents systèmes d'éducation,
- grands courants de la pensée contemporaine et leurs fondements géo-historiques.

4- que la formation en psycho-pédagogie intègre théorie et pratique,

5- qu'il puisse y avoir une certaine intégration de de contenus disciplinaires à l'intérieur des programmes de psycho-pédagogie, comme prétexte à l'apprentissage de cette dernière,

6- que le futur maître ne fasse le choix définitif de l'ordre d'enseignement et/ou du champ disciplinaire qu'après cette première année de formation,

7- qu'il y ait une formation de deux ans permettant d'enseigner tant au premier qu'au deuxième cycle du secondaire dans un champ disciplinaire,

8- que le champ disciplinaire soit considéré comme le champ principal de formation du futur enseignant,

9- que le profil de formation dans un champ disciplinaire comprenne entre autres les éléments de formation suivants :

- l'épistémologie du champ s'il y a lieu,
- les contenus fondamentaux des matières,
- la démarche sous-jacente du champ,
- les programmes du MEQ dans ce champ,
- l'évaluation sommative et formative de type cognitif, affectif et/ou psycho-moteur,
- la relation du champ étudié avec les autres champs disciplinaires,
- la didactique dans ce champ,

10- que ce programme de didactique dans un champ disciplinaire comprenne entre autres les éléments suivants:

- la planification annuelle d'un cours,
- la répartition ou le regroupement des objectifs,
- la sélection des contenus,
- l'établissement des préalables et des situations de départ,
- les stratégies possibles d'enseignement,
- le choix des ressources pédagogiques ou didactiques :

. manuels
. exercices
. matériel audio-visuel
. didacticiels ou logiciels-outils, etc.,

- les séquences d'enseignement-apprentissage,
- l'organisation de classe et des travaux (ateliers, laboratoires, bibliothèque, travail d'équipe, classe-orchestre, etc.),
- la gestion du temps,
- l'évaluation prévue s'il y a lieu,

11- que le futur maître puisse étudier dans un autre champ disciplinaire complémentaire de son choix,

12- que la formation complémentaire dure un an.

D- comme formation pratique :

1- qu'il y ait des stages tout au long de la formation universitaire,
2- que la nature des stages soit, selon les années, la suivante :

An	Type de Formation	Nature des stages	Classes visitées
1	psycho-pédagogie	observation	préscolaire, primaire secondaire général et professionnel, adulte cheminement particulier
2, 3, 4	champ disciplinaire principal et/ou complémentaire	observation et micro-enseignement	secondaire général
5	année de stage pratique	enseignement en «équipe» ou seul sous observation, puis sous supervision	secondaire général

3- que la dernière année consiste en une année de stage pratique qui compte pour une année de scolarité,

4- que ce stage soit rémunéré à un tarif à déterminer pour un «étudiant stagiaire»,

5- que l'étudiant stagiaire soit guidé, observé puis supervisé durant tout le temps de son stage selon des modalités à préciser,

6- qu'il y ait à cette fin, création d'écoles associées à des universités, sélectionnées en fonction de leurs capacités à recevoir les stagiaires,

7- qu'il y ait création de postes de superviseurs de stage et de maîtres de stage pour guider les étudiants en stage d'observation, de micro-enseignement ou de pratique,

8- que ces superviseurs ou maîtres associés soient libérés de la majeure partie de leur tâche afin de guider, de superviser et d'évaluer les stagiaires,

9- qu'ils gardent une ou des classes d'enseignement afin de participer à des recherches-actions,

10- que les facultés des sciences de l'éducation sélectionnent les candidats aux postes de «maître de stage» en fonction de critères basés sur la compétence professionnelle et l'expérience, et qu'elles les forment adéquatement en vue d'assumer ces nouvelles fonctions,

11- que les facultés des sciences de l'éducation sélectionnent les écoles qui auront posé leur candidature et auront satisfait aux exigences fixées en accord avec le MEQ et les commissions scolaires,

12- que le stage pratique se fasse uniquement dans une école associée à une université,

13- qu'une école associée puisse constituer un laboratoire de recherche-action en pédagogie ou en didactique dans un champ disciplinaire;

E- sur la sanction des études :

1- que le diplôme obtenu après la scolarité obligatoire soit celui de << Baccalauréat en éducation>>,

2- que le candidat ne reçoive son baccalauréat qu'après avoir satisfait aux conditions suivantes :
- avoir complété sa scolarité
- avoir satisfait aux exigences d'évaluation de la faculté,

3- que le diplôme obtenu après le stage et la rédaction du mémoire soit celui de <<Maîtrise en éducation>>,

4- qu'un futur enseignant ne reçoive l'autorisation d'enseigner et le diplôme de maîtrise en éducation qu'après avoir satisfait aux conditions suivantes :

- une évaluation satisfaisante de son stage
- le nombre de crédits requis pour ces cours
- des examens théoriques et pratiques sur la profession.
- la rédaction d'un mémoire sur une expérience pédagogique qu'il a tentée,

5- que les diplômes mentionnent :
- le champ principal
- le champ complémentaire s'il y a lieu,

6- que le nouvel enseignant en exercice se voie reconnaître une scolarité de 17 à 19 années maximum selon le nombre de champs pour lequel il aura reçu une formation;

F- sur l'affectation des postes et la formation continue :

1- que les nouveaux enseignants puissent enseigner uniquement dans leurs champs de compétence,

2- qu'il y ait un organisme créé pour obliger toutes les parties à respecter cette obligation et pour élaborer un code d'éthique de la profession enseignante qu'elle fera également respecter par toutes les parties,

3- qu'il y ait des mécanismes prévus par le MEQ et les commissions scolaires afin de prévoir une mise à jour périodique et obligatoire des enseignants en exercice (tous les trois ou cinq ans), notamment par le biais des colloques ou de congrès organisés par les associations professionnelles d'enseignants,

4- que les commissions scolaires encouragent les enseignants à participer à des recherches-actions en éducation et qu'elles les soutiennent à cette fin.

G- Poursuite de la réflexion sur les standards de formation:

- que le MEQ accorde au CPIQ un délai supplémentaire pour pousser plus loin sa réflexion quand au concept de champ disciplinaire et de discipline, quand au nombre d'année requises pour étudier les contenus et la didactique des champs disciplinaires et quand au contenu que peu recouvrir le concept de polyvalence.

CONCLUSION

Par son mémoire, le CPIQ a tenté de répondre de la façon la plus adéquate possible aux attentes que les élèves et la société semblent avoir formulées à l'égard de la profession enseignante. Par une étude attentive de ces attentes, il en conclut à une formation du futur enseignant qui repose sur les principes directeurs suivants que nous avons explicités tout au long de ce document :

- une solide culture générale acquise au secondaire et au cegep comme préalable d'entrée à la faculté, et évaluée par des tests appropriés;

- un statut professionnel pour la pédagogie en tant que science et la reconnaissance que cela comporte pour tout candidat obtenant le statut d'enseignant;

- un profil de formation qui pourrait être de cinq ans répartis de la façon suivante :

  . un an de concentration en psycho-pédagogie, commune pour tous les ordres d'enseignement,
  . deux ans dans un champ principal, comprenant le contenu et la didactique,
  . un an dans un champ complémentaire, comprenant le contenu et la didactique,
  . un an de stage pratique;

- une polyvalence assurée par les concepts de champ principal et de champ complémentaire;

- la nécessité d'un stage pratique pour développer l'art d'enseigner, ce qui nécessite la création d'écoles associées;

- une authentique formation scientifique par l'expérimentation d'une stratégie d'apprentissage ou d'évaluation dont les résultats sont communiqués par la rédaction d'un mémoire;

- une formation continue de l'enseignant par une mise à jour triennale ou quinquennale dans ses champ de formation, notamment par la participation aux congrès des associations professionnelles d'enseignants.

Le CPIQ est bien conscient que cette réflexion constitue un changement d'orientation majeur pour la profession et qu'elle risque de soulever de nombreuses questions. Par exemple :

- comment créer des cours universitaires qui répondent aux exigences de formation, particulièrement en psycho-pédagogie et en didactique?

- quels seront les standards pour accéder au statut d'école associée?

- comment assurer la transition entre les standards actuels et les nouveaux standards de formation?

- quel organisme sera chargé de faire respecter par toutes les parties le code d'éthique de la profession enseignante et les standards de formation (MEQ, commissions scolaires, enseignants, etc.)?

- quels mécanismes faut-il prévoir entre le MEQ, les commissions scolaires, les universites et les associations professionnelles afin de parer à des situations d'urgence issues d'une pénurie d'enseignants dans un champ donné?

Pour toutes ces questions et bien d'autres encore, le CPIQ et ses associations professionnelles offrent leur collaboration pour assurer la transition la plus harmonieuse possible de la situation actuelle à la situation désirée. Les associations professionnelles peuvent offrir leur expertise pour la didactique et les contenus disciplinaires des différents champs et la formation continue notamment à travers leurs congrès. D'autre part, celles-ci regroupées au sein du CPIQ permettront de mieux articuler les éléments relatifs à la formation pédagogique théorique et pratique.

La société québécoise veut faire face aux changements. Sans débourser des sommes astronomiques, elle pourra assumer ces changements engendrés par le monde moderne par une éducation de qualité qui aura d'abord déterminé les éléments de formation fondamentale que l'élève devra avoir acquis à la fin de l'école secondaire. Or, cette formation fondamentale ne pourra être assurée à son tour que par une formation de qualité des futurs enseignants, c'est-à-dire une formation qui débouche sur un véritable statut professionnel, authentique reflet de la formation fondamentale que la société québécoise aura bien voulu se donner.

DEUXIÈME PARTIE

CONSEIL
PÉDAGOGIQUE
INTERDISCIPLINAIRE
DU QUÉBEC

600, rue Fullum, 6e étage
Montréal, Québec H2K 4L1
Tél.: (514) 873-3196

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES APPORTÉES PAR LE CPIQ SUR LES STANDARD DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

PRÉSENTÉES À LA DIRECTION
DE LA FORMATION DU PERSONNEL SCOLAIRE,
MINISTERE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

MONTRÉAL, 15 MARS 1991

INTRODUCTION

Lors de la présentation de son mémoire le 13 février 1991 à la direction de la formation du personnel scolaire, le CPIQ a reçu de cette dernière des demandes d'informations plus précises sur les points suivants:

- le profil de formation collégiale souhaité
- le concept de polyvalence
- la durée de la formation et le diplôme obtenu à la fin des études.

Le but de ces demandes était d'alimenter la réflexion de cette direction du MEQ afin qu'elle puisse présenter des standards susceptibles de favoriser la formation la plus adéquate possible du futur maître.

Le présent avis se veut donc une réponse à ces demandes d'informations. Il résulte d'une consultation auprès des 22 associations concernées par l'enseignement secondaire général (sur les 37 que compte le CPIQ).

Il traitera les demandes dans l'ordre mentionné plus haut, en y ajoutant des considérations particulières sur la formation requise pour répondre aux besoins des élèves en cheminement particulier de formation.

Il va sans dire que ces informations complémentaires ont amené certaines modifications dans les prises de position du CPIQ par rapport au mémoire du 13 février. Aussi faudra-t-il relire ce dernier en tenant compte des changements et des précisions apportés par le présent avis.

I. LA FORMATION COLLEGIALE DU FUTUR ENSEIGNANT

Le MEQ se demande quelle formation le futur maître devrait avoir acquise avant d'entrer à l'université: une formation générale ou une concentration dans un champ disciplinaire?

Pour tenter d'éclairer leur choix, les associations professionnelles se sont placées dans le contexte d'une formation fondamentale de l'individu au primaire et au secondaire telle que privilégiée par le CPIQ à son forum d'octobre 1990.

Au sortir du secondaire, un élève devrait avoir reçu une formation dans les grands domaines suivants:

- en langue maternelle et dans une langue seconde
- en art
- en mathématique
- en sciences de la nature
- en sciences humaines
- sur le développement de sa personne physique et morale.

Il serait donc souhaitable que le futur maître suive au cégep un profil de formation qui corresponde à l'approfondissement de cette formation fondamentale.

Dans ce contexte, le CPIQ souhaite l'émergence ou la consolidation d'un profil intitulé **«formation générale»** ou **«formation humaniste»** ou toute autre appellation apparentée. Outre les cours obligatoires de français, de philosophie et d'éducation physique, ce profil contiendrait des cours dans les grands champs de connaissance suivants (les contenus sont seulement indicatifs):

- langue maternelle:	approfondissement de la maîtrise de la langue parlée et écrite;
- langue seconde:	connaissance pour soutenir une conversation et pour écrire;
- sciences humaines:	un cours (entre autres) sur les civilisations actuelles et leurs fondements historiques;
- sciences de la nature:	cours d'appoint en biologie et en sciences de l'environnement;
- arts:	ateliers au choix mettant l'accent sur la créativité et la communication;
- développement de la personne:	psychologie.

Pour ce qui est de la structure et du contenu de ces cours de l'ordre collégial, les associations professionnelles du CPIQ sont prêtes à faire des recommandations plus précises en ce sens.

D'aucuns y verront peut-être une immixtion dans les affaires des cégeps. Le CPIQ voit plutôt dans cette formation générale un lien logique avec le concept de formation fondamentale sur lequel il réfléchit depuis quelques années avec les partenaires de l'éducation. De plus, des informations nous indiquent que plusieurs cégeps réfléchissent actuellement sur un tel concept de «formation générale»; le CPIQ va s'empresser d'entrer en contact avec ces institutions afin de favoriser un arrimage harmonieux entre les ordres d'enseignement secondaire et collégial. Enfin, rien ne dit que d'autres facultés universitaires n'emprunteront pas ce nouveau profil pour admettre leurs futurs étudiants. D'ailleurs, si un tel profil est offert et qu'il présente des exigences suffisamment rigoureuses, il ne sera plus nécessaire d'élaborer des tests d'admission à la faculté des sciences de l'éducation.

De plus, l'étudiant de cégep devrait se familiariser, si ce n'est déjà fait, avec l'utilisation de l'ordinateur en suivant un cours complémentaire approprié. Cela signifie entre autres et pour le moment:

- les logiciels-outils de base (traitement de texte, chiffrier électronique, base de données)
- l'utilisation optimale du clavier avec ses 10 doigts.

Ces apprentissages de l'ordinateur devront éventuellement être transférés au secondaire lorsque le nombre d'ordinateurs le permettra.

Pour atteindre cet objectif de formation générale au cégep, il faudrait que, dès le secondaire, l'élève soit informé que la profession enseignante est exigeante et qu'il doit s'y préparer déjà, comme on pense tôt à devenir médecin, avocat, comptable ou ingénieur. Il sera donc nécessaire de lui transmettre très tôt ce message par les enseignants d'éducation au choix de carrière et par les conseillers d'orientation.

Enfin, dans le cas où un étudiant aurait suivi un profil différent, avant d'accéder aux sciences de l'éducation, il devrait auparavant soumettre son dossier pour fin d'études et terminer s'il y a lieu, sa formation générale au cégep.

II. LE CONCEPT DE «POLYVALENCE»

Le concept de «polyvalence» soulève une problématique importante lorsqu'on parle de «l'enseignement». En effet, de quelle polyvalence s'agit-il? Dans plusieurs champs? A l'intérieur d'un même champ? Horizontale? Verticale (primaire et secondaire)? Dans deux, trois, plusieurs matières ou disciplines? Avec champ principal et champ complémentaire? Etc.

Pour pousser plus loin leur réflexion, les associations se sont encore référées au concept de formation fondamentale. Elles ont tenté de classer les disciplines enseignées actuellement au secondaire en champs disciplinaires, avec la démarche pédagogique qui leur est propre. Il en est résulté le tableau suivant:

matières du secondaire actuellement	champs disciplinaires	démarches disciplinaires pédagogiques ou fondamentales
français ou anglais	langue maternelle (7 programmes)	communication verbale: . pratique . objectivation de la pratique . connaissance
fançais ou anglais ou langue tierce ou langue d'origine	langue seconde (7 programmes)	
- arts plastiques ou musique ou art dramatique ou danse	arts (7 programmes ou plus)	communication non verbale: . percevoir . faire . réagir
- mathématique - informatique	mathématique (7 programmes)	résolution de problème
- écologie - sciences physiques - biologie - chimie - IAT	sciences de la nature et technologie (9 programmes)	démarche scientifique . observation . hypothèse . cueillette de l'information . analyse et organisation de l'information . conclusion
- géographie - histoire - éducation économique	sciences humaines (7 programmes)	
- enseignement religieux ou moral (1) - FPS - ECC - économie familiale	développement de la personnalité morale, ou spirituelle et physique (19 programmes)	. voir . juger . décider . agir
- éducation physique	développement de la personnalité physique (7 programmes ou plus)	. agir corporel . vouloir . réaliser . objectiver

(1) tel que spécifié par la loi sur l'enseignement catholique

Comme ce tableau permet de le constater, chaque champ disciplinaire se traduit par de nombreux programmes obligatoires et optionnels dont il est primordial de maîtriser non seulement les contenus, mais surtout la démarche qui s'avère le coeur de la formation de l'élève.

Dans ce contexte, et compte tenu que les associations ont opté pour une formation générale la plus large possible au cégep, le CPIQ doit remettre en cause les concepts de champ principal et champ complémentaire envisagés dans le mémoire du 13 février. A la place, il lui faut parler de **polyvalence à l' intérieur d'un champ disciplinaire.**

D'aucuns pourraient assimiler ce changement à un recul. Il n'en est rien.

D'abord, pour les associations, la préparation pédagogique et didactique du futur maître reste fondamentale. La connaissance et la maîtrise des bases communes, identifiées dans le mémoire du CPIQ à la page 9, sont indispensables et on en ajoutera d'autres lorsqu'on abordera la question des cheminements particuliers.

Il en est de même pour les éléments de didactique à la page 11 du mémoire où on pourrait ajouter à la gestion de classe et de travaux: «l'utilisation de l'audio-visuel, des ordinateurs», etc.

Bref, cette connaissance de la technologie pédagogique et didactique permettrait de mieux comprendre, dans un premier temps, les considérations pédagogiques et didactiques sous-jacentes à l'enseignement des différentes matières, comme on les retrouve dans la présentation des programmes et des guides.

En lien avec cette base commune de psycho-pédagogie, il faut ajouter la maîtrise de tous les contenus et de la démarche disciplinaire de tous les programmes dans un champ disciplinaire donné. Comme l'a montré le tableau précédent, les nombreux programmes dans les différents champs disciplinaires justifient une formation de trois ans.

Toutefois, en arts, en langue seconde et en éducation physique, les associations professionnelles d'enseignants sont prêtes à accepter le concept de **polyvalence verticale**, c'est-à-dire une formation à la fois pour le primaire et pour le secondaire.

Le tableau suivant illustre comment peut se concrétiser cette polyvalence pour chaque champ:

Champs disciplinaires	Matières au secondaire	Polyvalence souhaitée	Champ complétaire possible
langue maternelle	français ou anglais (7 programmes)	à l'intérieur du champ	non
langue seconde	français ou anglais ou langue tierce ou langue d'origine (5 programmes)	verticale: secondaire et primaire	non
arts	arts plastiques ou musique ou art dramatique ou danse (5 programmes ou plus)	verticale: secondaire et primaire	non
mathématique	mathématique, informatique (7 programmes ou plus)	à l'intérieur du champ	non
sciences de la nature et technologie	écologie, sciences physiques, biologie, chimie, physique, initiation à la technologie (9 programmes ou plus)	à l'intérieur du champ	mathématique avec une année supplémentaire?
sciences humaines	géographie, histoire, éducation économique (7 programmes)	à l'intérieur du champ	non
développement de la personalité morale ou spirituelle et physique	enseignement religieux ou moral, formation personnelle et sociale, éducation aux choix de carrière, économie familiale. (9 programmes)	à l'intérieur du champ	non
	éducation physique (7 programmes ou plus)	verticale: secondaire et primaire	non

Par ailleurs, pour les associations, la «relation du champ étudié avec les autres champs disciplinaires», tel que recommandé dans le mémoire du CPIQ (page 11), prend ici toute son importance. En effet, parallèlement à l'étude et à la maîtrise des contenus de son champ disciplinaire, le futur maître devra également prendre contact avec la démarche sous-jacente et les contenus fondamentaux des autres champs disciplinaires et tenter, s'il le faut par des travaux pratiques, de faire des liens avec les contenus des matières de son propre champ disciplinaire. Ceci s'adresserait à tous les futurs maîtres qui oeuvreraient au secondaire.

Cette recommandation pourrait heurter plusieurs agents d'éducation qui souhaiteraient que les élèves, particulièrement ceux du premier cycle du secondaire, rencontrent moins de professeurs, ce qui permettrait, d'après eux, d'établir un meilleur contact et de favoriser des liens entre les matières. Le CPIQ est plutôt d'avis, et de nombreuses études de psychologie l'ont démontré, que l'élève du premier cycle du secondaire s'identifie beaucoup plus à un groupe-classe qu'à un professeur. De plus, les rapports récents sur les formules variées de tutorat montrent que l'influence du professeur-tuteur est tout aussi satisfaisante, même si ce dernier n'enseigne pas plusieurs matières aux mêmes élèves. Enfin, la formation psycho-pédagogique poussée devrait permettre au futur maître et tuteur d'avoir une oreille plus attentive aux besoins de l'adolescent et de l'aider, le cas échéant, dans la mesure de ses moyens.

C'est pourquoi, nous recommandons que le concept de **«polyvalence»** dans le cadre de l'enseignement secondaire soit le suivant:

«la maîtrise de la démarche et des contenus fondamentaux des matières de l'ordre secondaire dans un champ disciplinaire auquel pourraient s'ajouter, pour certains champs, les contenus et la connaissance des clientèles de l'ordre primaire».

Par contre, rien n'empêcherait l'enseignant qui le voudrait de se spécialiser, pendant une ou deux années supplémentaires, dans un autre champ disciplinaire, après étude de son dossier afin de vérifier d'une part s'il a les préalables nécessaires et de lui accorder d'autre part les équivalences d'études, le cas échéant. Toutefois, aux fins de la politique salariale du gouvernement, il faudra que de telles études supplémentaires fassent l'objet de négociations avec la CEQ ou tout organisme syndical concerné.

Cette formation étant assurée, qu'en sera t-il de la pratique de l'enseignement?

Pour le CPIQ et les associations, les futurs maîtres ne pourraient en principe enseigner que dans les champs pour lesquels ils ont été formés. Toutefois, nous reconnaissons qu'il peut exister dans des écoles des situations d'urgence qu'il faut pallier. Cependant, il faudrait de plus en plus en arriver à ce que ce soit des cas exceptionnels. Dans ce contexte, les associations sont prêtes à établir avec les directions d'école et de commissions scolaires, des protocoles de procédure à suivre pour former à très court ou à moyen terme l'enseignant à qui on devrait confier une discipline dans un champ pour lequel il n'aurait pas été formé.

Enfin, tel que mentionné dans le mémoire du 13 février, les associations insistent pour être consultées lors de la phase ultérieure des travaux sur les standards de formation des futurs enseignants.

III. DUREE DE LA FORMATION ET DIPLOME OBTENU

Cette partie est la conséquence des réflexions précédentes. Pour les associations, la formation d'un maître au secondaire nécessite toujours au moins cinq années, réparties comme suit:

- **l'équivalent d'une année de psycho-pédagogie** au début, avec stages d'observation de toutes les catégories d'élèves (préscolaire, primaire, secondaire, adultes);

- **l'équivalent de trois années dans un champs disciplinaire donné,** ce qui comprend:
  - la connaissance et la maîtrise des contenus fondamentaux et de la démarche pédagogique ou disciplinaire de ce champ pour le secondaire
  - la connaissance et la maîtrise de la didactique de ce champ pour le secondaire
  - s'il y a lieu, la maîtrise de la didactique et des contenus de son champ disciplinaire pour la clientèle du primaire
  - la connaissance de la démarche des autres champs disciplinaires et les liens à établir entre les disciplines de ces champs et les contenus et la démarche de son champ disciplinaire
  - des stages d'observation, puis de micro-enseignement dans le champ disciplinaire étudié;

- **l'équivalent d'une année,** vers la fin de la formation comprenant:
  - **un stage de longue durée** (l'équivalent d'au moins deux trimestres) dans des classes; ces stages se feraient dans deux

disciplines et auprès de clientèles différentes; le stagiaire serait évalué par deux personnes différentes;
- l'expérimentation d'une activité pédagogique;
- la rédaction d'un mémoire à cet effet (voir mémoire du CPIQ, pages 14 et 15).

Quant au diplôme obtenu, les associations recommandent qu'il n'y ait qu'un diplôme obtenu à la fin de ces cinq années d'études: la Maîtrise en éducation (M.Ed) assortie du permis d'enseignement. Le CPIQ prend ici comme modèle le M.B.A. qui s'obtient sans passer par un baccalauréat.

Le diplôme de Maîtrise en éducation serait décerné au candidat qui aurait satisfait les conditions suivantes:

- scolarité terminée;
- évaluation satisfaisante des cours suivis, selon les normes de la faculté;
- évaluation satisfaisante de son stage pratique;
- évaluation satisfaisante d'examens théoriques et pratiques sur la profession
- évaluation satisfaisante du mémoire décrivant l'expérience pédagogique tentée au cours du stage pratique.

Le M.E.Q. mentionnerait le champ ou les champs disciplinaires concernés de même que l'ordre ou les ordres d'enseignement touchés par la formation.

IV. LES ELEVES EN DIFFICULTE D'APPRENTISSSAGE

Depuis quelques années, le MEQ a tenté, souvent à bon droit, d'intégrer dans les classes régulières les élèves de cheminement particulier et ceux qui présentent des troubles de conduite et de comportement. Si cette politique se heurte présentement à de si fortes résistances, la raison provient en grande partie du fait que les enseignants actuels n'ont tout simplement pas été formés à enseigner à ce type de clientèle.

Il paraît donc important de remédier à cette lacune pour les futurs maîtres en formation. Le CPIQ et les associations sont conscients que le diagnostic des troubles fonctionnels d'apprentissage (pensons par exemple au programme d'Enrichissement instrumental de Feuerstein, au programme d'Actualisation du potentiel intellectuel de Pierre Audy

ou à celui de Structure of intellect de Guilford-Meeker et les enseignements correctifs qui en découlent), améliorent de façon remarquable les performances d'élèves considérés autrefois comme irrémédiablement perdus et donc décrocheurs éventuels.

C'est pourquoi nous insistons fortement pour que l'année de psycho-pédagogie serve entre autre à offrir aux futurs maîtres un ou plusieurs de ces programmes et à approfondir les méthodes et techniques de travail, les styles d'apprentissage et les techniques de construction des images mentales (voir à ce sujet les travaux d'Antoine de La Garanderie).

Dans les années subséquentes, l'étude de la didactique de leur champ disciplinaire devrait entre autres les amener:

- à étudier les processus mentaux sollicités par les programmes de leur champ;
- à déterminer les méthodes de travail intellectuel qui pourraient être exploitées dans leur champ;
- à identifer les contenus essentiels ou enrichis qu'ils pourraient gérer selon les types d'élèves rencontrés;
- à adapter leur enseignement aux élèves en difficulté d'apprentissage;
- à préparer l'insertion de cette clientèle dans une classe régulière.

De plus, le futur maître devrait avoir des connaissances plus approfondies de la psychologie des élèves en difficulté d'apprentissage ou de conduite et de comportement ainsi que de certaines techniques de gestion de classe appropriée à ce type de clientèle. Il en serait de même pour l'intégration d'élèves présentant des handicaps sensoriels.

A notre avis, c'est à cette condition seulement, que l'intégration d'élèves en difficulté pourra s'effectuer d'une façon beaucoup plus harmonieuse.

CONCLUSION

Cette réflexion additionnelle montre à quel point la réforme des standards de formation des futurs maîtres doit constituer un tournant fondamental. En effet, si l'on veut des maîtres qui répondent aux attentes élevées formulées par les élèves et par la société, il faut leur donner une formation appropriée, axée surtout:

- sur la pédagogie et la didactique
- sur les contenus d'un champ disciplinaire
- sur la connaissance des autres champs disciplinaires du secondaire
- sur la culture générale issue d'une formation fondamentale adéquate mise en place au secondaire et au collégial.

Les associations et le CPIQ souhaitent encore une fois être associées aux étapes ultérieures de cette consultation, particulièrement pour donner leur avis, voire collaborer, à l'élaboration des cours qui découleront des nouveaux standards édictés par le MEQ.

Conseil
pédagogique
interdisciplinaire
du Québec

600, rue Fullum
6e étage
MONTRÉAL (Québec)
H2K 4L1
Téléphone : (514) 873-3196
Télécopieur : (514) 873-4345